

PRÉFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 20 octobre 2014

Monsieur le Préfet de la Corrèze
1 rue Souham
19000 TULLE

Nos réf. : n°439

Objet : AREVA MINES

Rapport de visite d'inspection – Site minier « La Besse » à Saint Julien aux bois et Auriac

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « La Besse » à Saint Julien aux bois et Auriac 7 octobre 2014
Situation administrative :	MCO et travaux miniers souterrains – 1 046 tonnes Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : Areva, commune et privés
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Corrèze de 2009 - Courriers AREVA : 22/10/2010, 01/06/2010, 08/06/2010, 01/06/2010, 21/09/2010, 15/12/2011, 28/03/2013, 02/07/2013, 10/06/2013

Cette inspection fait suite à l'inspection de la DREAL en date du 4 novembre 2009 lors de laquelle il avait été demandé à l'exploitant minier de réaliser une carte d'aléas « mouvements de terrain » et « radiologique » ainsi que de proposer des restrictions d'usage. L'exploitant a répondu à ces demandes par les différents courriers listés ci-avant.

1. Situation au 07 octobre 2014

Les MCO ont toutes été remblayées et les travaux ne sont pas visibles de l'extérieur (champs).



Sur la commune d'Auriac, persiste un bâtiment de type « hangar », cédé à une entreprise. NB : Les têtes de forage qui servaient à l'époque pour l'extraction des eaux d'exhaure minières situées sur la droite à l'entrée de l'accès à la plate-forme sont couvertes de ronces et ne sont presque plus visibles.



Derrière le bâtiment sur la gauche, se trouve l'emplacement du puits P3 remblayé en 2010. Ce puits, jusque-là maintenu visible pour vérification visuelle du niveau, n'était plus visible le jour de l'inspection ; il semble avoir été recouvert par l'exploitant de la zone.

Il conviendrait de repérer son emplacement à nouveau pour signaler son existence et permettre le cas échéant un suivi. De plus, un trou couvert de ronces à côté (possiblement l'ancien emplacement du treuil) est à sécuriser (remblayer). (Remarque 1)



Emplacement de l'ancien puits P3 (non visible) et trou à combler

La verse à stérile est recouverte de sapins (avec interdiction d'exploiter) et de genets et ronces. Compte-tenu de l'importante repousse de la végétation, il n'a pas été possible de se rendre jusqu'à la zone humide.



2. Suites des inspections de 2009 et 2013

Par courrier du 10/06/2013, l'exploitant s'était engagé à fournir pour début 2014 des éléments complémentaires en réponse aux questions soulevées par la DREAL sur l'étude hydrologique du site. **Il est demandé à l'exploitant de fournir ces compléments sous 3 mois à réception de ce rapport.** (Remarque 2)

A la suite d'une inspection de l'ASN le 26 septembre 2013, il a été demandé de modifier l'approvisionnement en eau des abreuvoirs des bêtes. L'exploitant fournira à la DREAL une copie des échanges faisant suite à l'inspection de l'ASN. Il est également invité à produire rapidement un dossier pour la modification de la prise d'eau auprès du service en charge de la police de l'eau afin d'effectuer les travaux. (Remarque 3)

3. Conclusions

Cette inspection a soulevé à trois remarques auxquelles il est demandé à l'exploitant de répondre sous 2 mois à compter de la réception du présent rapport.